

Formes de travail non libre: "Accumulation primitive. préhistoire ou histoire continuée du capitalisme?" (Forms of Unfree Labor: "Primitive Accumulation". The Prehistory or History of Capitalism?)

Author(s): Yann Moulier Boutang

Source: *Cahiers d'Études Africaines*, Vol. 45, Cahier 179/180, Esclavage moderne ou modernité de l'esclavage? (2005), pp. 1069-1092

Published by: EHESS

Stable URL: <http://www.jstor.org/stable/4393531>

Accessed: 28-06-2016 16:47 UTC

---

Your use of the JSTOR archive indicates your acceptance of the Terms & Conditions of Use, available at

<http://about.jstor.org/terms>

JSTOR is a not-for-profit service that helps scholars, researchers, and students discover, use, and build upon a wide range of content in a trusted digital archive. We use information technology and tools to increase productivity and facilitate new forms of scholarship. For more information about JSTOR, please contact support@jstor.org.



EHESS is collaborating with JSTOR to digitize, preserve and extend access to *Cahiers d'Études Africaines*

Yann Moulier Boutang

## Formes de travail non libre

« Accumulation primitive : préhistoire ou histoire continuée du capitalisme ? »<sup>1</sup>

La persistance actuelle de nombreuses et récurrentes exceptions au salariat libre dans le monde conduit à se poser la question du statut de ces « exceptions » : sont-elles des vestiges anachroniques d'un passé féodal ou des « sociétés traditionnelles », constituent-elles un mode de fonctionnement « normal » d'un capitalisme par ailleurs parfaitement inscrit dans la modernité ? Peut-on parler d'esclavage moderne ? Si nous avons affaire à des formes non libres de travail, comment peuvent-elles subsister dans un système où le « travail libre » est dominant ? Accumulation primitive, préhistoire du capitalisme qui ne fait pas partie de son histoire propre, ou bien partie intégrante de l'histoire du « capitalisme historique » ? L'on remarquera au passage qu'on ne peut, dans ce dernier cas, se contenter de convoquer le terme d'esclavage sans s'interroger sur son statut : description complète à vocation explicative, métaphore rigoureusement construite, rapprochement beaucoup plus vague ?

Une première solution existe, laquelle consiste à renvoyer l'ensemble (ou une partie) de ces formes à la préhistoire du capitalisme. Solution commode, elle convoque des facteurs exogènes, extra-économiques, qui vont des pesanteurs sociologiques aux « préférences des agents » chères aux néo-classiques, mais surtout à la force. Elle a l'avantage de reconnaître l'hétérogénéité. Moins satisfaisante pour le besoin de logique, elle laisse plus de liberté dans la description et l'explication.

La seconde réponse peut tomber aussi dans la facilité du jugement de valeur en constituant un argument de plus à la thèse de la persistance de l'exploitation la plus brutale sous tous les climats et à toutes les époques. Il n'y aurait « rien de neuf sous le soleil » de l'exploitation. En revanche, si elle offre un certain confort moral à l'anthropologue, doté ainsi d'un recul

---

1. L'auteur remercie les étudiants de son séminaire « Accumulation primitive revisée » du département de sociologie de la State University of New York de Binghamton ainsi que son collègue Dale Tomich pour les fructueux échanges qu'ils ont eus sur ce sujet.

critique à l'égard des thèses du progrès de l'humanité dans des formes de travail et d'économie, elle suscite des difficultés intrinsèques. Le tenant de la persistance de l'esclavagisme doit, pour être crédible, échapper au danger de l'usage métaphorique du terme « esclave » qui en dévaluerait rapidement la valeur scientifique : il faut *démontrer* l'esclavage, et pour cela, nous le verrons, penser sa coexistence avec le travail libre.

Une théorie des formes de travail non libre ne peut pas échapper à une théorie du salariat. L'exception doit être comprise dans son écart par rapport à une norme et, par conséquent, il s'avère nécessaire de produire une théorie de la transformation des deux formes l'une dans l'autre, dans les deux sens.

Nous proposons de montrer deux choses : d'une part, il faut constater que l'accumulation capitaliste dite « primitive » se poursuit de façon continue ou *continuée* ; d'autre part, pour arriver à jauger exactement le rôle *actuel* des formes de travail non libre, il faut procéder comme nous avons essayé de le faire dans notre travail sur la naissance du salariat historique<sup>2</sup>, c'est-à-dire penser aujourd'hui *en même temps* la coexistence complémentaire des formes de travail libre et non libre. Cela veut dire revisiter l'histoire du capitalisme historique, y compris le plus contemporain, à la lumière crue de son penchant « classique » vers les formes autoritaires d'extorsion d'activité. Mais cela implique aussi de chercher la raison de cette réintroduction permanente des formes les plus dures de l'exploitation, au-delà du constat, assez tautologique finalement, de l'amoralité ou de l'amoralisme du capitalisme. Ainsi, on ne comprend pas la férocité du premier capitalisme mercantiliste de plantation à la périphérie de l'économie mondiale, sans prendre en compte ses non moins extrêmes difficultés, au même moment, à prolétariser et à mettre au travail les « pauvres » du centre. C'est ce double mouvement qui s'avère fécond pour la compréhension fine du surgissement, du devenir et de la disparition de formes de travail compatibles ou incompatibles sur le même plan institutionnel ou sur le même marché.

Nous partirons du « scandale » des formes actuelles de travail non libre pour enchaîner sur celui, solidement ancré dans l'avènement du capitalisme, de l'esclavage et du servage modernes. Ces « anomalies » soulèvent à la fois la question de « l'accumulation primitive » et celle de l'interpénétration et de la complémentarité des systèmes non libres et du salariat libre.

---

2. Parler de salariat *historique* comme I. WALLERSTEIN (1979, 1984) l'a fait pour le capitalisme, c'est considérer que les institutions comptent beaucoup, y compris et surtout lorsqu'il s'agit de compter en économie. Le salariat s'est construit ; il évolue. Il représente une ligne de frontière et un enjeu permanent de l'affrontement micro et macro-social. Telle pratique nouvelle engrainée un moment dans des comportements massifs de fuite (*exit*) pourra être incorporée dans la période suivante dans les formes constitutionnelles du travail et devenir l'armature de la codification du débat sociétal et de la prise de parole (*voice*).

### Le scandale contemporain des formes de mise en œuvre du travail dépendant non libre

La mondialisation actuelle se présente au centre comme une réduction relative (et parfois absolue) du nombre d'ouvriers et de salariés au sens plein du terme (en ne comptabilisant pas comme salariés les travailleurs indépendants ou autonomes, nommés par le juriste Alain Supiot (1999) des « para dépendants »). En même temps, on assiste, au Sud, à l'inclusion dans le salariat d'une partie considérable de la population active paysanne ; les Chinois et les Indiens constituant la partie prépondérante, mais non exclusive, de ce mouvement de croissance absolue de la population ouvrière. Un tel mouvement paraît obéir à la description de la naissance du capitalisme industriel européen à Manchester : intense exode rural, accumulation de la population dans des métropoles, réduction croissante de la population active dans le secteur primaire non salarié, accompagnée d'un taux de croissance très élevé. Bref, un « décollage » à la Rostow (1997) marquant le passage irréversible d'une société « traditionnelle » à une société moderne (émergence de l'individu consommateur et « maximisateur » cher à la microéconomie). São Paulo, la zone nord de Rio de Janeiro, Mexico, le delta de la Rivière des perles dans l'*hinterland* de Hong Kong, vus d'avion, illustrent cette « Manchestérisation » planétaire. Si nous n'ommettons pas le secteur informel qui produit le plus souvent des services à la personne qu'aucun secteur public ne vient fournir, l'Afrique des grandes métropoles comme Le Caire, Lagos, Johannesburg, Dakar rentre dans ce cadre descriptif.

Ce tableau rassurant de l'évolution du travail humain (rassurant puisque cela devrait conduire au développement), doit être tempéré par quelques données moins réjouissantes régulièrement rappelées, dans une indifférence polie, par les organisations internationales et les organisations non gouvernementales (ONG). Ces dernières soulignent que l'accroissement vertigineux de l'inégalité sociale n'est pas seulement dû à un manque d'emplois au sens macro-économique du terme, mais à un manque d'emplois jouissant des garanties prévues par l'Organisation internationale du travail (OIT) chargée de ces questions en étroite liaison avec l'ONU.

Sur le plan des principes généraux contenus dans l'annexe de sa charte constitutive (Déclaration de Philadelphie de 1944)<sup>3</sup>, l'OIT va très loin puisqu'elle affirme dans son point I :

« a) le travail n'est pas une marchandise ; b) la liberté d'expression et d'association est une condition indispensable d'un progrès soutenu ; c) la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous ; d) la lutte contre le besoin doit être menée avec une inlassable énergie au sein de chaque nation et par un effort international. »

---

3. <http://www.ilo.org/public/french/about/iloconst.htm#annexe>.

Le programme de l'ΟΙΤ était très large et s'insérait dans une conception keynésienne et bérégienne du plein-emploi<sup>4</sup>. Un bon demi-siècle plus tard, la Déclaration de l'ΟΙΤ relative aux principes et droits fondamentaux au travail et à leur suivi (1998)<sup>5</sup> insistait plus modestement sur quatre points :

« a) la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ; b) l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire ; c) l'abolition effective du travail des enfants ; d) l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession. »

On peut s'étonner que la mention de l'esclavage en général et de l'esclavage sexuel (la Traite des femmes) en particulier ne figure pas en bonne place parmi les « recommandations » de l'ΟΙΤ. En fait, depuis l'abolition de l'esclavage en Mauritanie, l'esclavage constitué juridiquement en statut, n'existe plus, sauf de façon résiduelle. L'ΟΙΤ considère d'autre part comme relevant de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1848 l'interdiction de l'esclavage et le trafic des êtres humains (donc la traite des personnes essentiellement pour activité sexuelle contrainte). Le premier article lapidaire (et paradoxal si l'on songe à ses implications dans la mondialisation actuelle) intitulé « Le travail n'est pas une marchandise » vise à régler cette question de façon liminaire. Cette précaution avait dû être formulée explicitement tant par la Constitution française de 1791 que par le dernier grand économiste classique libéral J. S. Mill un bon demi-siècle plus tard, ainsi que dans les débats autour de la « location de service » comme forme de transition vers le travail libre dans les économies esclavagistes (Moulier Boutang 1998 : 486-494).

- 
- 4. Le point III de l'annexe présente les buts à atteindre pour les programmes : « a) la plénitude de l'emploi et l'élévation des niveaux de vie ; b) l'emploi des travailleurs à des occupations où ils aient la satisfaction de donner toute la mesure de leur habileté et de leurs connaissances et de contribuer le mieux au bien-être commun ; c) [...] de possibilités de formation et de moyens propres à faciliter les transferts de travailleurs, y compris les migrations de main-d'œuvre et de colons ; d) la possibilité pour tous d'une participation équitable aux fruits du progrès en matière de salaires et de gains, de durée du travail et autres conditions de travail, et un salaire minimum vital pour tous ceux qui ont un emploi et ont besoin d'une telle protection ; e) la reconnaissance effective du droit de négociation collective et la coopération des employeurs et de la main-d'œuvre pour l'amélioration continue de l'organisation de la production, ainsi que la collaboration des travailleurs et des employeurs à l'élaboration et à l'application de la politique sociale et économique ; f) l'extension des mesures de sécurité sociale en vue d'assurer un revenu de base à tous ceux qui ont besoin d'une telle protection ainsi que des soins médicaux complets ; g) une protection adéquate de la vie et de la santé des travailleurs dans toutes les occupations ; h) la protection de l'enfance et de la maternité ; i) un niveau adéquat d'alimentation, de logement et de moyens de récréation et de culture ; j) la garantie de chances égales dans le domaine éducatif et professionnel. »
  - 5. [http://www.ilo.org/dyn/declaris/DECLARATIONWEB.INDEXPAGE?var\\_language=FR](http://www.ilo.org/dyn/declaris/DECLARATIONWEB.INDEXPAGE?var_language=FR).

Cette question n'en semblait plus une lorsque la relation d'emploi salarié s'est trouvée qualifiée par les juristes comme un lien de subordination entre un employeur clairement défini et un employé. Ce lien de subordination définit à son tour une prestation, ses limites, ses conditions d'exercice, les caractéristiques de sa durée, les droits sociaux qui sont ouverts. Le marchandage de main-d'œuvre est constitué comme un délit. La mondialisation du marché du travail qui tend à réduire la prestation de travail à une marchandise, et la précarisation de l'emploi stable, protégé, sont de nature à poser des problèmes à un droit du travail international soucieux d'éviter des situations de travail contraint. On touche là à une difficulté intrinsèque à la question de la contrainte. Entre la contrainte juridique qui constitue le travail forcé (la corvée coloniale en Afrique par exemple)<sup>6</sup> et la contrainte économique qui pousse, sans obligation juridique, le paysan prolétarisé à travailler comme dépendant salarié dans l'économie de plantation, comme « cadet » expatrié en Europe, la différence est réelle, mais en même temps assez hypocrite. La seule façon de résoudre la question se trouve finalement dans la conception que Beveridge (1944) a exposée du « plein-emploi ». Le critère du plein-emploi, pour l'inventeur du *welfare state*, n'est pas la mise au travail de la population par la contrainte économique (ce qui revient substantiellement à du travail très proche du travail juridiquement forcé), mais le fait que les emplois occupés sont « de qualité ». La qualité de ces emplois se vérifie si un chômeur est prêt à se déplacer sur le territoire pour venir l'occuper. La meilleure garantie pour Beveridge que ce travail n'est pas contraint et qu'il est attractif au sens géographique du terme est qu'il peut faire l'objet d'une contractualisation collective. La liberté de créer des syndicats, le droit d'association des travailleurs sont donc les conditions d'emplois non contraints.

La question de la traite des êtres humains pour motifs de commerce sexuel peut paraître aussi une autre grosse lacune des programmes de l'ΟΙΤ. Sans qu'il soit possible d'en chiffrer exactement l'ampleur, la prostitution représente une des principales sources de revenus de la criminalité organisée. Si les personnes vivant du commerce sexuel de leur propre corps ont réclamé un peu partout dans le monde leur reconnaissance comme « travailleurs » de l'une des industries les plus importantes du monde (industrie et service liés au tourisme), et donc à bénéficier des mêmes droits que les travailleurs des autres secteurs de l'activité économique, les organisations internationales demeurent très réticentes à sauter le pas. Des évolutions se font jour, mais elles dépendent en grande partie des revendications qui émergent. C'est sous l'angle de l'abus sexuel de mineurs, et sous celui de la violence à la personne que les organisations internationales ont entrepris de poursuivre le tourisme sexuel.

La question de la contrainte dans le cas de la prostitution chez les adultes est d'autre part assez ambivalente. Si certaines législations nationales (pas

---

6. Voir les pratiques de l'Office du Niger, A. MAGASA (1978).

toutes) poursuivent le proxénétisme, c'est-à-dire l'employeur véritable des prostitué(e)s, ainsi que la criminalité organisée qui sous-tend ce trafic de main-d'œuvre particulier, il est souvent difficile de prouver la contrainte physique. Le principe de la « libre disposition de son propre corps », si important pour la libération des femmes en matière de contraception, limite les velléités d'intervention normative qui peuvent s'avérer comme l'enfer « pavé de bonnes intentions ». La prostitution occasionnelle liée à la misère ou à la pauvreté, souvent consécutive à la guerre civile, relève bien d'une contrainte à « l'activité » par besoin de survie, mais ne relève pas du « travail forcé ».

Ce serait donc faire un procès, à notre sens trop facile, que de dénoncer les lacunes des organisations internationales en matière d'esclavage au sens strict du terme ou en matière d'esclavage sexuel. D'autant qu'en matière de travail et de santé, elles ne peuvent agir qu'en plein accord avec les États membres et émettent des recommandations et non des normes s'appliquant directement de façon supranationale. Il a fallu un consensus de l'opinion publique extrêmement puissant autour de la qualification de crimes contre l'humanité pour induire des mesures coercitives sur les États avec la création, non sans résistance de la part des États-Unis, du Tribunal pénal international capable de poursuivre des chefs d'État souverains. Les dispositions contre le tourisme sexuel ont été prises sous la pression des ONG par les États.

Il nous semble en revanche plus pertinent de relever d'autres limites de la définition par l'OTI du travail libre qui, actuellement, revêtent une importance croissante.

La première de ces limites est d'ordre conceptuel et méthodologique. Bien que certains des principes affirmés dans la Déclaration de Philadelphie<sup>7</sup> (droit à un revenu de base, à la protection de l'enfance et de la maternité, bref, les « besoins fondamentaux ») débordent très largement la sphère du travail dépendant salarié, les questions du travail domestique, du service sexuel et de l'élevage des enfants ne sont pas prises en compte dans les facteurs de contrainte dans l'activité. Cet élément est pourtant souligné de façon croissante par les études féministes comme responsable de la persistance de la discrimination à l'emploi, de la discrimination salariale et professionnelle dans les pays par ailleurs développés. Il est plausible de supposer qu'il joue un rôle non moins important dans les pays en voie de développement.

7. Ces objectifs de programme à mettre en œuvre concernent : « f) l'extension des mesures de sécurité sociale en vue d'assurer un revenu de base à tous ceux qui ont besoin d'une telle protection ainsi que des soins médicaux complets ; g) une protection adéquate de la vie et de la santé des travailleurs dans toutes les occupations ; h) la protection de l'enfance et de la maternité ; i) un niveau adéquat d'alimentation, de logement et de moyens de récréation et de culture ; j) la garantie de chances égales dans le domaine éducatif et professionnel. »

La seconde de ces limites tient à la focalisation quasiment exclusive de l'ORT sur le travail dépendant salarié, ce qui conduit à laisser de côté les formes de « travail para subordonné », « indépendant » ou « autonome » selon les auteurs, et ce aussi bien au Nord qu'au Sud. Une partie importante du travail forcé ou confiné dans des formes qui sont en contradiction avec les principes de l'ORT regarde des actifs formellement indépendants qui s'auto-exploitent, c'est-à-dire doivent renoncer à bénéficier de la protection qui entoure aujourd'hui un salarié reconnu comme tel. Une proportion importante des aides familiales dans l'agriculture, les services et les micro-PMI, est gérée par ces « indépendants ». Il faut donc garder à l'esprit que le spectre de situations prises en compte par les normes définies par l'ORT est loin d'être complet.

Cela dit, en s'en tenant aux seuls aspects du travail non libre mentionnés dans la déclaration adoptée par l'ORT en 1998, on ne peut que souligner la persistance massive de formes d'asservissement domestique, d'abus sexuel et d'enrôlement forcé de mineurs dans des pays particulièrement ravagés par les guerres civiles, les massacres ethniques (Soudan en particulier). Il faut également inclure le travail réputé libre pour dette, qui est très développé dans le sous-continent indien (une bonne cinquantaine de millions de personnes). Dans ce dernier cas, la personne demeure formellement libre : elle signe des contrats d'engagement pour des périodes de temps censées prendre fin au bout du remboursement de la dette, mais elle se trouve astreinte à une véritable corvée au sens médiéval, et pas du tout métaphorique, du terme, puisque cette obligation de travailler pour le créancier est une peine de substitution pour le délit pénal qu'est le défaut de paiement de la part du débiteur, délit pénal entraînant la prison, donc la privation de liberté. L'abolition de la dette lors de la décolonisation indienne en 1947, et après quelques expériences récurrentes, ne sert à rien, car la dette se reconstitue. Des auteurs comme C. Gibson (1964) et A. J. Bauer (1979), à propos du système de l'*enganche* (forme de travail asservi à un maître créancier), en ont conclu que ces relations d'asservissement étaient choisies par les individus car elles leur offraient une protection sociale et une sécurité, ou un environnement culturel et social, ce que les relations libres de marché n'étaient pas en mesure de faire<sup>8</sup>.

Il faut ajouter à ce travail directement forcé, le travail des enfants qui, selon certaines évaluations, concerne 246 millions d'enfants dans le monde<sup>9</sup>. Quant au travail sous contrat sans esclavage personnel de la personne,

- 
- 8. Pour une critique, à partir d'un travail de terrain au Pérou et en Inde du Nord-Est et du Nord-Ouest, de cette thèse de l'*empowerment* économique ou culturel de l'asservi, voir Tom BRASS (1999 : 182-183, 188-189).
  - 9. Selon le rapport du Bureau international du travail (BIT 2001), dans le groupe des enfants de 5 à 17 ans, un sur six — soit 246 millions — est astreint au travail. Plus préoccupant encore, un sur huit — soit 179 millions d'enfants — est encore assujetti aux pires formes de travail, celles qui mettent en danger sa santé physique ou mentale ou sa moralité. Et plus de 8 millions d'enfants se retrouvent dans une situation d'esclavage proprement dit.

mais contraignant, parce que l'individu et/ou ses dépendants (conjoints, enfants) demeurent confinés dans des tâches socialement peu valorisées sous l'effet d'une discrimination institutionnelle et sociale (les *burakumin* au Japon, les hors caste en Inde, les coptes en Égypte) ou de la réglementation du séjour et du travail (migrants étrangers dans les pays de migrations de travail par opposition aux migrations de populations) (Moulier Boutang & Papademetriou 1995), il forme un pourcentage de la force de travail mondiale qui n'a plus rien de « marginal » : il suffit de penser que la prospérité actuelle de la Chine côtière repose sur un système de passeport interne qui prive d'accès aux droits sociaux (couverture sociale, scolarisation des enfants, logement, retraite) consentis dans son village (même s'ils sont en train de rétrécir comme une peau de chagrin) tout rural qui migre vers les villes sans autorisation. Comme dans l'URSS de jadis, la Chine a ses « sans-papiers ». Ils sont plus d'une centaine de millions, soit un ordre de grandeur considérable (pour mémoire la population active française est de 23 millions d'habitants). Impossible également d'ignorer le travail des migrants dits « en situation irrégulière » selon la terminologie des États où ils se trouvent, alors que le BIT classe le travail sous contrat des travailleurs étrangers comme irrégulier parce que dérogatoire au principe du droit du travail (Garson, Moulier Boutang & Silberman 1986). Sur les 140 millions de migrants internationaux dans le monde, une bonne cinquantaine de millions se trouvent dans la situation d'infériorisation juridique sur le marché du travail. Il faut évidemment classer sous cette rubrique les travailleurs étrangers ne possédant pas la carte verte aux États-Unis et sans permis J-1, comme ceux qui font partie des programmes de travail temporaire saisonnier.

Si, enfin, on comptabilise le travail des femmes astreintes à différents types de travaux (indépendamment du travail domestique) par les structures sociales traditionnelles (et dont la partie salariée n'est qu'une faible part), on peut estimer qu'environ 500 millions de personnes dans le monde travaillent pour le compte d'autrui (travail dépendant) mais en dehors du salariat libre, en faisant abstraction du travail domestique des femmes.

Fait inquiétant, cette situation ne semble nullement en voie de résorption rapide. Les pays dits d'immigration (en particulier l'Australie et les États-Unis) durcissent considérablement leur législation qui commence à ressembler à celle des pays européens, tandis qu'en Afrique, en Asie, en Amérique centrale et latine, jusque dans les archipels d'Océanie où prévalait une assez grande perméabilité des frontières, les États sont en train de renforcer les manifestations de la souveraineté « nationale » et de les traduire sur le marché du travail sous l'effet des guerres extérieures et guerres civiles. On se souvient des renvois brutaux de travailleurs immigrés de Libye, du Nigeria. Récemment, en Côte-d'Ivoire des populations installées et actives dans le pays depuis plusieurs décennies se sont vues brutalement considérées comme étrangères, ou indésirables, et par là même interdites d'activité tant salariée qu'indépendante. Cet élément vient s'ajouter à la pression migratoire « classique » pour nourrir les véritables assauts à mains nues des diverses barrières électriques de la forteresse européenne, qu'elles soient

sur la frontière officielle ou repoussées toujours plus loin sur celle des pays limitrophes ou candidats à l'entrée dans l'Union européenne ou à un partenariat privilégié<sup>10</sup>.

Esclavage de fait, péonage, travail sous contrat pour rembourser une dette contractée pour passer des frontières de plus en plus coûteuses à franchir, travail dont la mobilité géographique, sociale, professionnelle est entravée, bridée par divers mécanismes largement institutionnels qui forment une grande partie de l'intervention des États, tel est le tableau *complet* du marché du travail mondial qui ne ressemble pas à une absorption linéaire d'un réservoir de main-d'œuvre rurale dans le salariat canonique<sup>11</sup>. Il n'y a pas de différence sur ce plan entre les « sans-papiers » du monde entier ; les législations des divers systèmes juridiques sont quasiment interchangeables dans leurs mécanismes et dans leur application d'un bout à l'autre de la planète.

En ce sens, le combat du travailleur dépendant pour gagner la liberté élémentaire de vendre librement sa seule capacité de travail au plus offrant comme un salarié bénéficiant du droit du travail « normal » sans être assujetti au « régime spécial » réservé aux étrangers a de beaux jours devant lui. Le droit de libre installation (*settlement*) n'est encore reconnu que dans un petit nombre de pays qui ont généralement été fondés par la colonisation européenne, même si les Accords d'Helsinki (1977) reconnaissent paradoxalement le droit d'émigrer. Paradoxalement, parce que le droit corrélatif d'immigrer ne fait l'objet que d'une frêle convention internationale, celle de Genève sur les réfugiés, et ne prévoit une obligation d'accueil que pour ceux qui font la preuve qu'ils sont persécutés.

Cette situation peu brillante n'est pas un accident de l'histoire, une incongruité récente. Si nous nous tournons vers le passé immédiat ou lointain, nous sommes contraints au même constat. Le système des *engagés* ou *indentured servants* blancs dans les premières Colonies européennes dans le Nouveau Monde, puis celui des *coolies* asiatiques ou « travailleurs sous contrat d'introduction dans le Pacifique et l'économie atlantique, celui des travailleurs de la “corvée coloniale” en Afrique, sont les véritables ancêtres directs de nos migrants sous contrat en Europe occidentale »<sup>12</sup>.

Mais c'est évidemment le système de l'esclavage et du servage modernes qui constitue l'exemple le plus achevé du travail dépendant non libre.

- 
- 10. Voir le dossier consacré à ce sujet dans *Multitudes*, 19, <http://multitudes.samizdat.net>.
  - 11. Par salariat *canonique*, on entend le contrat de travail à durée indéterminée établi entre un employeur en règle avec ses obligations juridiques et une personne libre de rompre ledit contrat pour contracter un emploi mieux protégé ou mieux rémunéré.
  - 12. Pour un inventaire raisonné de ces formes de travail non libre, voir R. MILES (1987), T. BRASS (1999), Y. MOULIER BOUTANG (1998) et récemment D. W. TOMICH (2004). Le travail d'Yves BÉNOT (2004), bien qu'il partage avec les précédents l'idée d'une unité des deux côtés du capitalisme (son côté lumineux de libération du travail dans le salariat libre et son côté sombre perpétuant les formes de domination les plus brutales), est assez différent car il souligne plutôt les continuités du capitalisme.

## Le scandale de l'esclavage et du servage modernes

Depuis les travaux de E. Williams (1968), A. G. Frank (1967), E. Genovese (1967), M. Moreno Fraginals (1976), I. Wallerstein (1979, 1984), S. Mintz (1974, 1985), J. Gorender (1992) d'un côté, et ceux de Fogel & Engerman (1974), North & Thomas (1980) de l'autre, qui convergent sur ce point, on reconnaît désormais le rôle central de l'économie de plantation dans l'éclosion du capitalisme moderne qui suppose autant la naissance de l'État moderne absolutiste et de la manufacture mercantiliste au XVII<sup>e</sup> siècle que la grande « fabrique » anglaise à la charnière du XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècle. Mais ce qui est moins souligné, c'est l'extraordinaire persistance de l'esclavage et du servage au sein du capitalisme « libéral » tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>13</sup>. Si l'on adopte la définition restrictive du capitalisme qui n'apparaîtrait vraiment qu'à partir de 1750-1780 (la révolution industrielle et les « *Parliamentary enclosures* »), sur deux siècles et demi de capitalisme (1750-2000), il nous faut compter entre 90 à 140 ans de persistance de l'esclavage et du servage comme systèmes juridiques globaux et distincts dans des maillons centraux de l'économie-monde. Ils ne disparaissent qu'en 1836 pour le Royaume-Uni et son Empire, 1848 pour la France, mais 1861 pour la Russie, 1865 pour les États-Unis, 1888 pour le Brésil et 1889 pour Cuba, et 1907 pour Zanzibar, l'un des lieux les plus anciens du trafic esclavagiste arabe puis portugais. Pour une subsistance du passé pré-capitaliste (féodal, ou despotisme oriental, ou société traditionnelle selon les terminologies), cela fait un très gros résidu à expliquer. Qui voudrait rendre la dynamique du capitalisme entre 1917 et 1991 ne pourrait pas faire abstraction du socialisme communiste. *Mutatis mutandis*, l'enclave esclavagiste constitue un phénomène d'un poids identique pour le capitalisme libéral de 1780 à 1890.

Les profits de l'économie de plantation qui auraient été accumulés préalablement à la révolution industrielle et au salariat libre qu'on lui accole imprudemment, ne sont dès lors plus seuls en cause. Ni même l'apprentissage par les négociants et les maîtres planteurs de la méthode consistant à faire « travailler un grand nombre d'hommes sous le même toit », définition que Marx donne de la manufacture, par « brigades » enrôlant les enfants et les femmes.

---

13. Le dernier grand économiste classique, John Stuart Mill en était conscient ; son long séjour aux Indes le conduisit à formuler nettement la nécessité de la liberté personnelle et l'interdiction de toute forme de vente de la personne humaine. Tandis qu'on trouve une assez royale indifférence de Smith, Ricardo, Malthus et même... Marx à la question de l'esclavage. On peut se demander si ce dernier, comme pour la question des castes, n'y voyait pas un résidu dont le développement des chemins de fer aurait raison. Remarquons aussi que J. S. Mill qui, à la fin de sa vie, eut la satisfaction de voir l'abolition du servage russe et l'abolition américaine de l'esclavage, entama un autre combat, celui de l'égalité politique des femmes.

Le café, le sucre, l'indigo, le thé, l'huile, les minerais, le bois d'acajou et l'ébène ont été produits en plein âge industriel et libéral par du travail non libre. Ajoutons que le travail des *coolies*, de 1820 à 1924, et qui a été défini comme un semi-esclavage, a servi à la naissance de la grande agriculture californienne, à l'extraction de l'or, au transport maritime. Cependant que les populations migrantes transformées en étrangers par le système de l'apartheid, parquées dans les *compounds* d'Afrique du Sud, ont extrait l'or et les diamants de la moitié de la planète.

Pour couronner l'amère démonstration, tournons-nous vers le monde socialiste qui se présentait comme l'alternative au capitalisme libéral à partir de 1917. Son industrialisation rapide présente exactement le même double visage : d'un côté, un salariat bénéficiant d'avantages certains (le salaire indirect, l'emploi garanti), donc un salariat affaibli partiellement dans son caractère contraignant ; de l'autre, plusieurs dizaines de millions de travailleurs forcés dans des camps de travail qui étaient des camps d'extermination lente, mais aussi de véritables entreprises de travaux publics, des mines.

Ces deux constats sinistres de la persistance de formes de travail non libre dans le temps présent et dans le passé pluriséculaire de la modernité capitaliste invitent à réexaminer la question de l'accumulation primitive.

### La question de l'accumulation primitive revisitée

Dans le chapitre très court que Marx (1867 : 1167) consacre à la genèse du rapport capitaliste (le vingt-sixième) dans le Premier Livre du *Capital*, il souligne :

« L'accumulation du capital presuppose la présence de la plus-value ; et celle-ci, la production capitaliste qui, à son tour, n'entre en scène qu'au moment où des masses de capitaux et de forces de travail assez considérables se trouvent déjà accumulées entre les mains des producteurs marchands. Tout ce mouvement semble donc tourner dans un cercle vicieux dont on ne saurait sortir sans admettre une accumulation primitive (*previous accumulation*, dit Adam Smith) antérieure à l'accumulation capitaliste et servant de point de départ à la production capitaliste, au lieu de venir d'elle. »

Marx écartera résolument la fausse explication du trésor initial, « l'avance primitive » de Quesnay, qui permet de jeter un voile pudique sur son origine ou bien de l'imputer à une série d'exactions en tout genre (du pillage des richesses aztèque et inca au génocide des premiers occupants) extérieure au capitalisme dont le fonctionnement ne serait plus contaminé par ce facteur choquant pour une économie qui se prétend neutre ou non concernée par ce qu'elle appelle la « formation de la préférence des agents ».

Dans le capitalisme proprement dit, « la sourde pression des rapports économiques suffit » (toujours Marx) à conduire les salariés à travailler. La violence politique aurait donné l'impulsion initiale sans laquelle il n'y aurait pas eu mise en mouvement du rapport de développement capitaliste historique, mais elle deviendrait invisible (les marxistes) ou superflue (les

néoclassiques). Marx rejette cette explication qui part de l'argent, car un tas d'or ou de numéraire ne devient du capital que lorsqu'il fait face, comme moyen de production (c'est-à-dire condition du travail), à du travail dépourvu des moyens de production qui devient la condition du capital (du potentiel de plus-value). Sinon cet argent finit en rente ou en revenu, mais pas en capital. C'est la relation de classe (de *deux classes antagonistes*) qui transforme l'argent en capital.

Pourtant le problème de l'origine du capitalisme demeure, et ce à un double niveau. On a d'abord le problème de l'origine ou, si l'on veut, de l'odeur de cet argent qui, pour devenir du capital, doit bien être là. Dans la rencontre du prolétaire et de l'homme aux écus, d'où sortent les écus de ce dernier ? Certes, l'argent n'a pas d'odeur. Les profits de la traite et les intérêts servis aux négociants de Nantes, de Bordeaux, du Havre ou de Liverpool par les planteurs presque toujours endettés, comme l'a montré Eric Williams (1968), vont constituer le capital de départ sans lequel il eût été impossible de transformer les pauvres Anglais en prolétariat dans les usines des Midlands. En cela, le surplus extrait de la sueur et du sang des esclaves, tout comme le sucre qu'ils produisaient (Mintz 1985), est indispensable à la prolétarisation. L'origine du capitalisme est aussi trouble que la fondation des dynasties dans les tragédies de Shakespeare : une histoire pleine de violence et de furie. « Dans l'histoire réelle il est bien connu que la conquête, l'esclavage, le vol, le meurtre, bref la force, joue le rôle principal » (Marx 1867). Toutefois, le capitalisme n'est pas Robinson Crusoé en son île recevant providentiellement la totalité des outils nécessaires à sa survie « civilisée ». Il faut une quantité considérable de trésors pour constituer de quoi mettre au travail les pauvres, qu'il s'agisse des écus du marchand ou, plus vraisemblablement, des écus accumulés par l'État moderne protégeant les flottes de la flibuste dans les Caraïbes, qui finance les garnisons. D'où la question qui tarabuste l'origine du capitalisme né avec la révolution industrielle : n'y avait-il pas un mécanisme pour expliquer les écus initiaux : le capitalisme marchand par exemple ? Dans ce cas, nous sommes déjà dans le capitalisme, avant d'y être entrés. L'autre solution est de supposer une forme de production qui n'est plus féodale et qui n'est pas encore du capitalisme : c'est la petite production marchande. L'inconvénient de cette dernière est qu'elle ne parvient jamais à accumuler un nombre suffisant d'écus.

Laissons cette difficulté pour en aborder une seconde. Toute fondation de cité, de régime, repose sur une violence initiale que le discours de la légitimité cherche à dissimuler. Mais lorsque Marx cherche à rendre compte de l'accumulation primitive, il cherche une raison « historiquement déterminée » par la logique *intrinsèque* du système. Il propose alors l'explication suivante : il faut de la violence pour fonder la relation de capital, parce que la valorisation de l'argent, sa transformation en capital, fonctionne d'autant mieux que la logique de la séparation s'approfondit, donc que le prolétariat apparaît dans toutes ses dimensions. Et cette logique n'est pas du tout hégélienne ; rien ne s'auto-engendre sans douleur.

Certes, l'accumulation primitive est l'accumulation du prolétariat. Mais nous ne faisons que déplacer la difficulté. Car c'est l'accumulation primitive du prolétariat qui pose désormais problème. Dire que ce processus n'est pas une promenade de santé pour le capitalisme et qu'il doit déployer toute la puissance de l'État, celle par exemple de l'armée anglaise qui chasse les tenants irlandais lors des « *enclosures* », nous conduit à une nouvelle difficulté : la prolétarisation est-elle acquise une fois pour toutes ? Dans ce cas, après une dose initiale de violence destinée à prolétariser des paysans propriétaires et à les expulser, à les faire bouger de force, le capitalisme pourrait revenir à des méthodes plus douces, plus économiques qui dissimulent son coup de force initial.

Mais émettons une autre hypothèse, au moins aussi plausible que la première : supposons que la prolétarisation doive, tout comme le capital qui part de l'argent qui n'est pas du capital, partir de la réalité. Cette réalité recouvre les pauvres libres dans le centre de l'économie-monde et des esclaves ou des serfs dans la périphérie qui ne sont pas du prolétariat ou de la classe ouvrière ; émettons l'hypothèse que cette prolétarisation en tant qu'elle est privation de liberté doit être reproduite de façon élargie, alors la violence n'est plus nécessaire une fois, mais elle est nécessaire pour garantir la durée de façon continue. Et de l'accumulation primitive devient l'accumulation *continuée* du processus de prolétarisation permanent. Il s'agit d'une *création continuée* pour parler comme Descartes.

La lettre du chapitre XXVI, « Le secret de l'accumulation primitive », de Marx (1867 : 1169) semble aller dans cette direction quand nous lisons :

« Au fond du système capitaliste il y a donc la *séparation radicale du producteur d'avec les moyens de production*. Cette séparation se reproduit sur une échelle progressive [nos italiques] dès que le système capitaliste s'est une fois établi ; mais comme celle-là forme la base de celui-ci, il ne saurait s'établir sans elle. Pour qu'il vienne au monde, il faut donc que, partiellement au moins, les moyens de production aient déjà été arrachés sans phrase aux producteurs, qui les employaient à réaliser leur propre travail, et qu'ils se trouvent déjà détenus par des producteurs marchands, qui eux les emploient à spéculer sur le travail d'autrui. Le mouvement historique qui fait divorcer le travail d'avec ses conditions extérieures, voilà donc le fin mot de l'accumulation appelée "primitive" parce qu'elle appartient à l'âge préhistorique du monde bourgeois. »

Certes, Marx nous fournit un modèle de cette pacification de la relation capitaliste ou plus exactement cette réduction des formes de violence exogènes au seul fonctionnement des rouages économiques quand il analyse le passage de la plus-value absolue à la plus-value relative. Cette pacification remplit un rôle précis dans le capitalisme : elle assure un approvisionnement régulier de main-d'œuvre dont une exploitation sauvage et sans limites menace la reproduction. L'intérêt général du capitalisme, généralement interprété correctement par l'État, y compris l'État libéral, l'emporte alors sur les intérêts des capitalistes individuels. Mais la prise en compte de ce besoin d'assurer la reproduction de la classe ouvrière a un prix : celui d'une

montée lente et régulière du salaire de transfert dans le revenu du salarié. Peut-on dire que la violence de l'accumulation primitive s'estompe en vertu d'un mécanisme de globalisation et de socialisation de l'exploitation ? L'ennui, pour notre propos, est que le passage de la plus-value absolue à la plus-value relative se produit au sein de la relation capitaliste *pleinement déployée*. Le capitalisme est déjà là tout entier, tout équipé, le prolétariat également, puisque le passage à la plus-value relative s'opère avec la lutte de ce qui est déjà la classe ouvrière sur la limitation de la durée de la journée de travail.

Si nous nous en tenons à la définition tautologique du mode de production capitaliste et de la plus-value selon laquelle seule la présence du travail salarié libre permet de parler de mode de production capitaliste, de plus-value, nous avons un mode de production capitaliste aussi reconnaissable, isolable et datable dans le temps et dans l'espace que l'hypothèse de l'unicité de l'Un de Parménide et tout aussi immobile et inutilisable que cette dernière. L'accumulation primitive historique devient la préhistoire du capitalisme. Elle ne fait pas partie de son histoire interne. Elle ne fait pas partie de la lutte de classes (cette exclusion aura une incidence considérable sur la façon dont le mouvement ouvrier du centre considérera les luttes des pauvres et celle des esclaves modernes).

Il n'y a rien à voir dans l'esclavage et le servage modernes en dehors de modes de production non capitalistes (féodalisme, despotisme oriental, communisme primitif). Le capitalisme a bien des origines mais son commencement tient du mystère, du passage du quantitatif au qualitatif hégélien, de quelque surdétermination anti-hégélienne et althussérienne. Cette explication du capitalisme paraît faible quand il s'agit de découvrir les mécanismes réels de la genèse historique du système de production capitaliste. Elle se double de nouvelles difficultés quand il s'agit d'expliquer la coexistence de formes de travail dépendant non libre tout au long du déploiement du capitalisme sur la planète. Passe encore que l'on impute la formidable vigueur de l'esclavage sucrier à Cuba, cafetier au Brésil et cotonnier aux États-Unis entre 1790 et 1860, à des reliquats de féodalisme et à une transformation du marché mondial (une très forte demande résultant des transformations industrielles et salariales au centre du système), mais comment recourir à la même explication pour l'esclavage pour dette dans l'agriculture actuelle au Pérou ou en Inde (Brass 1999) ?

Dale Tomich, à partir de son étude des transformations de l'esclavage après 1791 (la révolution haïtienne) en Martinique (Tomich 1990) puis à Cuba (Tomich 2004 : 75-94) pose bien le problème théorique sous-jacent (*ibid.* : 32-46). Partant de la controverse importante qui opposa Robert Brenner (1977) à Immanuel Wallerstein (1979, 1984). Il souligne l'impasse de la réponse du marxisme orthodoxe à la question de la nature de l'esclavage dans l'accumulation qui ne fait que répéter le cercle vicieux dont Marx recommande de sortir. Il penche clairement du côté de l'approche systémique et globale de Wallerstein dont le cœur de l'argumentation nous paraît

tenir dans le principe que, via la circulation des flux de marchandises et d'argent, et via le marché à l'échelle-monde, le centre du système capitaliste parvient à extraire de la plus-value y compris de formes de travail dépendant non libre sans qu'il ait eu préalablement à instaurer la relation de salariat canonique. C'est ce que nous avons essayé de démontrer de notre côté dans notre travail sur l'esclavage et la genèse du salariat. La création de la forme institutionnelle extrêmement complexe du contrat de travail à durée déterminée et du salariat libre n'est pas une condition formelle préalable au fonctionnement de l'extorsion de plus-value, mais le produit historique d'une bataille du travail dépendant pour conquérir sa liberté et une invention sociale (Moulier Boutang 1998).

Néanmoins Dale Tomich souligne à juste titre que l'intuition initiale de I. Wallerstein peut aboutir à un « économisme » et à un « structuralisme » préjudiciables à une analyse empirique attentive au terrain. La dimension conflictuelle et le résultat institutionnel chaque fois spécifique des configurations de *l'accumulation primitive de la classe ouvrière* risquent de se dis-soudre dans un point de vue homogénéisateur et réducteur. Ne faut-il pas poser comme principe méthodologique directeur des recherches historiques et économiques, que ce qui se passe dans l'enclave esclavagiste ou plus généralement dans les systèmes reposant sur des formes particulières ou « anormales » d'emploi des ressources en main-d'œuvre ainsi que l'évolution qui la ou les travaille, ne sont pas indépendants : a) des forces internes (ce que l'on pourrait appeler la gouvernance d'un système esclavagiste) ; b) de la dynamique interne du système de travail libre qui coexiste soit à l'échelle mondiale, soit sur le même territoire ; c) des effets d'interaction qui se produisent entre les deux systèmes ?

Nous avons essayé de montrer, par exemple, que l'asservissement progressif des Noirs entre 1620 et 1690 en Virginie et dans les autres Colonies nord-américaines n'est pas séparable de l'extrême pénurie de main-d'œuvre dans les plantations due à la fuite et à la rupture des contrats d'engagement des Blancs (les *indentured servants*) et des Noirs ; que la crise du système d'engagement de la main-d'œuvre venue des métropoles a pour résultat une politique de différenciation de traitement entre les deux types de main-d'œuvre ; que la fuite des esclaves qui cherchent par tous les moyens à reconquérir leur liberté, en particulier en passant par la brèche démographique (les rapports sexuels et les mariages interraciaux), aboutit à la contraction d'une ségrégation. Cette ségrégation évolue vers un véritable apartheid (en Haïti, en Amérique du Nord, en Afrique du Sud à des moments différents<sup>14</sup>) lorsque la proportion de la population esclave noire et directement arrivée d'Afrique devient écrasante<sup>15</sup>.

14. Voir Y. MOULIER BOUTANG (1998) ; le chapitre 19 consacré à l'analyse historique du contrôle du marché du travail sud-africain.

15. Y. MOULIER BOUTANG (2002) pour Cuba et (2003) pour Haïti.

Dans le cas des migrations internationales de travail actuelles, comme dans celui de l'esclavage, ou celui des *coolies*, l'hypothèse la plus fructueuse méthodologiquement n'est pas celle qui considère comme *substituables* directement les différentes formes de travail dépendant (libre/non libre/semi-libre ou bridé), mais celle qui repère les *complémentarités*<sup>16</sup>. Plus globalement, il faut évidemment penser en même temps l'échec de la fixation et de la mise au travail d'un prolétariat au centre de l'économie-monde — ce problème prend alors la forme de la question des pauvres (Moulier Boutang 1997b, 1998) — et l'essor fulgurant de l'économie de plantation. L'esclavage colonial et le servage dans l'Europe orientale constituent l'accumulation primitive non pas du prolétariat (qui existe déjà) mais de la classe ouvrière.

Nous allons essayer d'illustrer cette méthode de traitement de l'hétérogénéité juridique du travail dépendant revenant maintenant à l'accumulation continue et élargie du prolétariat évoquée par Marx.

### La prolétarisation et le travail dépendant : un processus complexe non linéaire

Cette relation qui transforme le travail dépendant en condition du capital suppose, quand on l'examine minutieusement, une triple séparation (*Trenung*) : 1) la séparation de l'individu ou de l'unité productive d'avec les moyens de production. Ce trait est généralement retenu comme caractéristique de la « prolétarisation » et est conforme à la définition donnée du pauvre par l'évêque de Besançon Jean-Paul Camus (1634) dans son Traité de la Pauvreté évangélique : « Celui-là seul est vraiment pauvre qui n'a d'autre moyen de vivre que son travail ou industrie soit d'esprit soit de corps »<sup>17</sup>. Dès le XVII<sup>e</sup> siècle, est pauvre qui n'a pas d'autres biens pour vivre que ses facultés intellectuelles ou physiques. On admirera au passage la précision de la définition qui couvre aussi le prolétariat du travail intellectuel et ne retombe pas dans les oppositions travail manuel/intellectuel. Mais il existe aussi une autre séparation qui joue un rôle déterminant dans la prolétarisation, il s'agit de la séparation de l'individu ou de l'unité productive (famille, communauté) d'avec son produit qui régit largement l'accès au marché. Cet accès se décompose en droit de vendre le produit de son travail sur un marché ; ou bien en simple tolérance et enfin en interdiction pure et simple de vendre le produit. La notion de produit du travail est elle-même dépendante de cette possibilité. Lorsque l'individu ou le groupe se voit refuser

16. Voir, par exemple, le rapport entre main-d'œuvre nationale/main-d'œuvre immigrée dotée d'une liberté limitée et main-d'œuvre immigrée sans papiers dont la mobilité est entravée par principe, ce qui permet une gestion discrétionnaire des besoins de main-d'œuvre dans les secteurs productifs en pénurie chronique. Voir GARSON, MOULIER BOUTANG & SILBERMAN (1986).

17. MOULIER BOUTANG (1998 : 274 *sq.*).

le droit et la possibilité pratique d'accéder au marché sur lequel se vend son activité ou le produit de cette dernière, il voit ses marges de liberté réduites. Les régimes d'esclavage, de servage, de production paysanne et de salariat mixte (avec une autre activité) sont atténus quand ce droit *de facto* ou *de jure* est obtenu. Il ne s'agit pas d'un droit de propriété sur un bien ou un service mais du droit de commerçer librement. Un des moyens historiques les plus couramment pratiqués pour contraindre l'individu à se vendre comme simple travailleur dépendant (libre ou non) est de lui interdire tout autre commerce. Voilà pourquoi tous les régimes de travail dépendant atténus comportent le droit au lopin, à la détention d'argent et à la liberté de commerçer. La petite production marchande en est étroitement dépendante.

Nous en venons maintenant à la troisième forme de séparation que l'on observe dans la prolétarisation, celle de l'activité mentale ou physique d'avec la personne qui en est le vecteur ou support (*Trager*, dit Marx). C'est celle qui permet au salariat de se présenter comme un louage de services ou de bras et pas d'achat de la personne comme dans l'esclavage ou le servage, ces derniers étant qualifiés par le Code du travail comme délit de marchandise.

Mais chacune de ces conditions est susceptible de variation. La séparation du travailleur d'avec les moyens de production peut concerner d'abord la terre, l'habitation, les outils ou machines. Un squatter qui dispose de l'usage de fait de l'habitation, qu'il soit l'esclave mansé, le *cottager* anglais, l'habitant des mornes stériles dans les Antilles, l'habitant des *favelas* dans le centre-ville, n'est pas dans la même condition de prolétarisation que le véritable pauvre de l'évêque J. P. Camus au XVII<sup>e</sup> siècle, le sans domicile fixe, ou le salarié locataire.

La séparation d'avec le marché peut être formelle (l'esclave dans le régime le plus dur de l'esclavage qui n'a droit ni à la détention d'argent, ni à celle d'un bien quelconque, ni donc de produits cultivés par lui). L'esclave ou le paysan en régimes socialistes qui peuvent cultiver leur lopin et/ou en commercialiser le produit sur un marché sont moins contraints que ceux qui ne le peuvent pas. Le salarié dans une économie capitaliste très développée sera dans une position très différente selon que le co-produit de son activité (co-produit parce qu'il s'agit le plus souvent d'une production jointe avec un machinisme extrêmement complexe, et, que dans ce cas, à lui tout seul, il ne produit rien) est directement vendable sur un marché ou nécessite une intermédiation qui peut être entre ses mains, à sa portée ou, au contraire, entre les mains du donneur d'ouvrage. Cette question est tout à fait dirimante dans le cas du *putting out system* où le négociant est en position de force vis-à-vis du fabricant, non parce qu'il contrôle directement le procès de travail, mais parce qu'il dispose d'une position de monopsonie.

Pour ajouter à la complexité, notons que la troisième clause, celle de la séparation de la force de travail d'avec la personne (seule la première

faisant l'objet d'une transaction d'achat/vente), n'est pas la condition nécessaire et suffisante pour qu'il y ait marchandisation de la prestation de travail. Autrement dit, pour qu'il y ait marché du travail, il n'est pas indispensable que le porteur de l'activité soit libre *de jure* comme *de facto*. Il existe un marché du travail non libre, voire semi-libre (les « engagés » ou *indentured servants*, les esclaves temporaires). L'existence d'un tel marché est attestée par des données empiriques d'un côté (des registres de commerce) et par des lois de fonctionnement que n'aurait pas désavouées W. Stanley Jevons de l'autre : en particulier par la formation d'une offre et d'une demande de cette marchandise particulière, de façon séparée, par leur confrontation, par l'existence d'un mécanisme de variation du prix corrélativement à une variation des quantités disponibles et même des mécanismes d'évaluation très sophistiqués d'évaluation à terme. On peut même dire que le marché du travail des esclaves, des engagés, bref, des formes de travail non libre (travailleurs péonés, c'est-à-dire liés à leur employeur par dette), ressemble davantage à ce que les économistes et les marchands ont appelé un marché au cours de l'histoire que le très paradoxal marché du travail salarié libre. L'existence d'un libre marché du travail n'implique pas nécessairement que ce qui s'y achète et s'y vend soit du travail libre (Brass 1999 : 148). Cette distinction est méthodologiquement fondamentale quand on examine aujourd'hui les formes de marché du travail. Le fait que ces dernières présentent les caractéristiques de fluidité, d'ajustement, ne permet pas d'en déduire un progrès dans la liberté des travailleurs.

Quant à la particularité de la marchandise force de travail, telle que Marx en a fourni l'analyse brillante, la propriété d'être indéterminée lors de la conclusion de l'échange dans sa valeur d'usage ultérieure, parce que résultant de sa mise en œuvre par un machinisme qu'il est en le pouvoir du donneur de travail de faire varier, elle s'applique tout autant à l'esclave qu'à toutes les formes de travail dépendant non libre dès lors que le maître met en œuvre un procès de travail qui fait face au dépendant comme des conditions de travail.

Prolétarisation, déprolétarisation, re-prolétarisation apparaissent ainsi comme le premier enjeu constant de la lutte de classes. La forme juridique de la transaction argent/travail n'est pas une forme vide qui définirait le cadre d'une lutte salariale sur des quantités et des prix. La lutte sur les quantités et les prix du salaire ne forme qu'une partie de l'enjeu. Le marché des droits et de la liberté est sans doute plus important par ses conséquences sur les coûts sociaux de fonctionnement du capitalisme. Robert Castel et Claudine Haroche (2001) ont retracé la genèse du mouvement de déprolétarisation et de démarchandisation partielle de la relation salariale marchande, lorsque les théoriciens réformistes républicains ont constitué le travailleur en propriétaire de droits sociaux pour lutter contre une prolétarisation dont ils mesuraient les effets déstabilisants et révolutionnaires.

Il faut donc ajouter une quatrième catégorie de dépossession dans les degrés de la prolétarisation « radicale » : la dépossession des droits personnels, civiques, politiques. Nous avons dressé l'inventaire des droits qui sont

autant de chemins de la liberté aussi bien dans l'esclavage que le servage historique (Moulier Boutang 1998 : 680-683).

Mais la segmentation du marché du travail actuel, ne serait-ce que sur celui des seuls migrants internationaux régis par des régimes différents de cartes de travail et de séjour, d'accès à des emplois, témoigne d'une complexité équivalente.

Sur le plan d'une grille générale qui peut servir à un inventaire actuel des degrés de liberté du travail dépendant, il est facile de voir que ce quadruple ordre de conditions que l'on réduit trop vite à la seule privation des moyens de production ouvre à un nombre de conditions considérable. Le tableau ci-dessous en donne l'illustration en bornant la colonne des droits à la seule liberté personnelle du vecteur du travail dépendant<sup>18</sup>.

TABLEAU. — LA QUADRUPLE DIMENSION DE LA PROLÉTARISATION

Catégorie de travailleurs dépendants	Séparation d'avec les moyens de production	Séparation du produit d'avec le marché	Séparation de la force de travail d'avec la personne	Liberté du porteur ( <i>Trager</i> ) de la fdt
Petit producteur marchand non libre	Non	Non	Non	Non
Petit producteur marchand libre	Non	Non	Non	Oui
Plein servage	Non	Oui	Non	Non
Servage atténué	Non	Oui	Non	Oui
Esclave moderne	Non	Oui	Oui	Non
Affranchi, squatter	Non	Oui	Oui	Oui
Esclavage atténué	Oui	Non	Non	Non
Squatter	Oui	Non	Non	Oui
Artisan endetté non libre	Oui	Non	Oui	Non
Artisan endetté libre	Oui	Non	Oui	Oui
Salarié non libre	Oui	Oui	Oui	Non
Salarié libre	Oui	Oui	Oui	Oui

La conclusion de ce tableau pourrait laisser penser que le salarié libre constitue l'aboutissement d'une prolétarisation poussée jusqu'au bout. Dépouillé des instruments de travail, des conditions de production, privé de tout accès

18. Nous avons essayé de dresser un tableau synoptique beaucoup plus détaillé (1998 : Annexe, 693-702). Ainsi, nous avons recensé neuf formes de subordination du travail dépendant ; le salariat canonique n'en représente qu'une seule.

direct au marché des producteurs sauf à celui de sa propre force de travail, scindé entre sa capacité de travail et sa personne libre de se vendre au plus offrant, le salarié serait le mot de la fin du capitalisme. Ce serait une conclusion trompeuse. Les tenants de la thèse de la « prolétarisation restreinte », en accord avec l'observation empirique qui nous offre des situations hybrides et non pures de prolétarisation, ont déduit que le capitalisme recule devant les conséquences d'une salarisation généralisée. La prolétarisation peut ne jamais arriver jusqu'au bout, et ce trait serait caractéristique du sous-développement. Nous sommes, pour notre part, tenté de suivre plutôt la thèse de S. Mintz (1974) sur la brèche paysanne en l'étendant à l'ensemble des formes de travail dépendant. La marche vers la liberté contrarie constamment la logique de prolétarisation capitaliste et souvent elle construit une trajectoire déviée par rapport à la trajectoire attendue d'une prolétarisation « pure »<sup>19</sup>. Cette prolétarisation contrariée est largement consolidée, au centre de l'économie-monde capitaliste, par la construction d'un salarié qui devient « propriétaire » de droits sociaux, tandis que l'accès à certains biens (logement, patrimoine, capital humain) limite les modes de gestion classique du salariat et des couches moyennes. La précarisation du marché du travail (notamment les atteintes au modèle canonique de contrat de travail à durée indéterminée) et l'implication d'une proportion significative des ménages dans une gouvernance patrimoniale des actifs financiers de l'économie<sup>20</sup> traduisent une tentative de combattre cette transformation.

Les formes de travail non libre font partie du tableau économique d'ensemble de la relation capitaliste avec le travail dépendant.

*Centre Fernand Braudel, Université de l'État de New York à Binghamton (SUNY).*

19. Dans Y. MOULIER BOUTANG (2001 : 118), nous avons souligné les caractéristiques principales de cette prolétarisation contrariée, non par volonté du capitalisme mais par toutes les formes de résistance.

20. Si 9 % des ménages français ont une partie de leur patrimoine en actions en Bourse, la proportion monte à plus de 40 % pour les ménages américains.

## BIBLIOGRAPHIE

BAUER, A. J.

- 1979 « Rural Workers in Spanish America. Problems of Peonage and Oppression », *Hispanic American Historical Review*, 59 (1).

BÉNOT, Y.

- 2004 *La Modernité de l'esclavage*, Paris, La Découverte.

BEVERIDGE, W. H.

- 1944 « Full Employment in a Free Society », Informe OIT, *El empleo en el mundo 1996/1997. Las políticas en la era de la mundialización*, Ginebra, Organización Internacional del Trabajo (OIT), 1996.

BRASS, T.

- 1999 *Towards a Comparative Political Economy of Unfree Labour, Case Studies and Debates*, London-Portland, Frank Cass.

BRENNER, R.

- 1977 « The Origins of Capitalist Development : A Critique of Neo-Smithian Marxism », *New Left Review*, 104 : 25-92.

CASTEL, R. &amp; HAROCHE, C.

- 2001 *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi. Entretiens sur la construction de l'individu moderne*, Paris, Fayard.

FOGEL, R. W. &amp; ENGERMAN S. L.

- 1974 *The Economics of American Negro Slavery*, vol. 1, London, Wildwood House.

FRANK, A. G.

- 1967 *Capitalism and Underdevelopment in Latin America*, New York, Monthly Review Press.

GARSON, J.-P., MOULIER BOUTANG, Y. &amp; SILBERMAN, R.

- 1986 *Économie politique des migrations clandestines de main-d'œuvre. Comparaisons internationales et exemple français*, Paris, Publisud.

GENOVESE, E.

- 1967 *Économie politique de l'esclavage*, Paris, Maspero.

GIBSON, C.

- 1964 *The Aztecs under Spanish Rule : A History of the Indians of the Valley of Mexico, 1519-1810*, Stanford, Stanford University Press.

GORENDER, J.

- 1992 *O escravismo colonial*, São Paulo, Editora Atica.

MAGASA, A.

- 1978 *Papa commandant a jeté son grand filet devant nous*, Paris, Maspero.

MARX, K.

1867 *Le Capital*, Livre 1, 8<sup>e</sup> section, chapitre XXVI, Paris, Éditions La Pléiade.

MATHIAS, G.

1987 « État et salarisation restreinte au Brésil », *Revue Tiers-Monde*, XXVIII (110) : 275-301.

MILES, R.

1987 *Capitalism and Unfree Labour, Anomaly or Necessity ?*, London-New York, Tavistock Publications.

MINTZ, S.

1974 *Caribbean Transformations*, Chicago, Aldine.

1985 *Sweetness and Power. The Place of Sugar in Modern History*, New York, Viking Penguin.

MORENO FRAGINALS, M.

1976 *The Sugarmill : The Socioeconomic Complex of Sugar in Cuba, 1760-1860*, New York, Monthly Review.

MOULIER BOUTANG, Y.

1997a « Une forme contemporaine de salariat bridé », in D. FASSIN, C. QUIMINAL & A. MORICE, *Les lois de l'inhospitalité. Les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers*, Paris, La Découverte (« Essais ») : 127-143.

1997b « Lois sur les pauvres hier, vieilles questions et nouvelles perspectives pour aujourd'hui », *Futur antérieur*, 41-42 : 39-76 (<http://multitudes.samizdat.net>).

1998 *De l'esclavage au salariat. Économie historique du salariat bridé*, Paris, Presses Universitaires de France.

2001 « Between the Hatred of All Walls and the Walls of Hate, the Minoritarian Diagonal of Minorities », in M. MORRIS and B. DE BARY (eds.), « Race » *Panic and the Memory of Migration, Traces, a Multinational Journal of Cultural Theory and Translation*, 2, Hong Kong University Press : 104-129.

2002 « Le fonctionnement de l'économie de plantation esclavagiste à Cuba (1790-1868) », *Revue Tiers-Monde*, XLIII (171) : 555-577.

2003 « La fin de l'esclavage : Haïti et les modèles de transition abolitionnistes », in Y. BÉNOT & M. DORIGNY (dir.), *Rétablissement de l'esclavage dans les colonies françaises, aux origines d'Haïti*, Paris, Maisonneuve et Larose : 201-219.

MOULIER BOUTANG, Y. & PAPADEMETRIOU, D.

1995 « Typologie, évolution et performances des principaux systèmes migratoires », in *Migration et développement, un nouveau partenariat pour la coopération*, Paris, OCDE : 21-41.

NORTH DOUGLASS, C. & THOMAS ROBERT, P.

1980 [1973] *L'essor du monde occidental*, Paris, Flammarion.

ROSTOW, W. W.

1997 *Les étapes de la croissance économique*, Paris, Economica.

SUPIOT, A.

- 1999 *Au-delà de l'emploi : transformations du travail et devenir du droit du travail en Europe*, Paris, Flammarion.

TOMICH, D. W.

- 1990 *Slavery in the Circuit of Sugar (Martinique and the World Economy 1830-1848)*, London-Baltimore, The Johns Hopkins University Press.
- 2004 *Through the Prism of Slavery : Labor, Capital, and World Economy*, Lanham MD, Rowman & Littlefield Publishers.

WALLERSTEIN, I.

- 1979 *The Capitalist World-Economy*, New York, Cambridge University Press.
- 1984 *Le mercantilisme et la consolidation de l'économie-monde européenne (1600-1750)*, Paris, Flammarion.

WILLIAMS, E.

- 1968 [1944] *Capitalisme et esclavage*, Paris, Présence africaine.

## RÉSUMÉ

L'esclavage au sens strict du terme n'apparaît plus que de façon résiduelle dans le monde, mais le travail forcé, lui, est toujours florissant. Ses différentes formes sont passées en revue ; la portée et les limites de sa définition par l'Organisation internationale du travail sont discutées. La seconde partie de l'article, s'appuyant sur l'exemple historique de l'esclavage moderne, réexamine la théorie de l'accumulation primitive de Marx. Pour mieux repérer les formes actuelles de travail non libre, on propose de distinguer quatre dimensions de la prolétarisation qui ne vont pas toujours ensemble : 1. la séparation d'avec les moyens de production ; 2. la séparation du produit d'avec le marché ; 3. la séparation de la force de travail d'avec la personne ; 4. la liberté du porteur de la force de travail.

## ABSTRACT

*Forms of Unfree Labor: "Primitive Accumulation". — The Prehistory or History of Capitalism?* — Slavery in the strict sense of the word is vestigial in the contemporary world; but forced labor still thrives. Various forms of forced labor are reviewed, as well as the scope and limits of the International Labor Organization's definition of it. The historical example of modern slavery serves to re-examine Marx's theory of primitive accumulation. To better identify current forms of unfree labor, four dimensions of "proletarianization", which do not always go together, are distinguished: separation from the means of production; the separation of products from the market; the separation of the labor force from persons; and the freedom of those who bear the labor force.

Mots-clés/*Keywords* : accumulation primitive, esclavage moderne, esclavage pour dette, Organisation internationale du travail, prolétarisation, travail forcé/*primitive accumulation, modern slavery, debt-bondage, International Labor Organization, proletarianization, forced labor.*